

*M. Green:*

D. Elle a été constituée en vue de poursuivre ou de diriger l'activité commerciale se rapportant à l'énergie atomique.—R. L'activité commerciale de l'établissement de Chalk-River.

D. Pouvons-nous consulter le bilan de cette compagnie?—R. Il serait certes possible de vous montrer le bilan qui a été arrêté lorsque la Compagnie a succédé, en avril 1952, à la Commission de contrôle de l'énergie atomique ou au Conseil national de recherches. Nous avons préparé un bilan qu'il vous sera loisible de consulter.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois aucune objection à ce que ce bilan soit consulté, mais n'oubliez pas qu'il y a une année complète à courir.

M. GREEN: Une année?

Le TÉMOIN: Vous pourrez consulter le bilan d'entrée.

Le PRÉSIDENT: Oui, vous pourrez consulter le bilan d'entrée; il n'y a aucune objection à cela, mais n'oubliez pas que l'année d'exercice n'est pas encore révolue.

M. GREEN: Et les traitements? Pourrons-nous en être mis au courant également?

Le PRÉSIDENT: Je vais m'en occuper.

*M. Coldwell:*

D. S'ils correspondent à ceux qui ont cours dans d'autres ministères de l'État, ils ne sont certes pas exorbitants, par comparaison avec ce que paie l'industrie.—R. En effet.

D. Ils sont relativement plus bas.

M. GREEN: Quelle est la composition du bureau de direction?

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas saisi.

*M. Green:*

D. De quelle façon le bureau de direction de cette société de la Couronne est-il constitué?—R. Il se compose de neuf administrateurs.

D. La liste en est donnée à la page 5?—R. Oui.

M. Low: Voulez-vous savoir pour quelle raison le choix avait porté sur ceux-là?

*M. Green:*

D. En effet. Comment en est-on arrivé à choisir ceux-là? Quel but visait-on en constituant ce bureau?—R. Les administrateurs sont en réalité nommés par les actionnaires, c'est-à-dire le gouvernement du Canada.

D. Quel est le ministre qui les nomme?—Est-ce le ministre du Commerce ou le ministre de la Production de défense?—R. Ce serait plutôt le comité du Conseil privé.

D. Je crois constater qu'il y a des spécialistes en énergie au nombre des administrateurs.—R. En effet.

D. Aussi bien que des spécialistes en production.—R. Oui.

D. Quel but visait-on en constituant un tel bureau de direction?—R. Je n'ai pas qualité pour m'exprimer au nom du ministre, mais, comme je l'ai mentionné déjà, il était devenu évident que pour s'aventurer dans le domaine de l'énergie, il fallait recourir aux personnes au courant des procédés d'exploitation. C'est apparemment ainsi que se sont développées toutes nos installations techniques au Canada. Ainsi, la mise en valeur des aménagements hydroélectriques n'est pas due à l'initiative des fabricants d'appareils électriques. Ce sont les spécialistes en exploitation qui ont pris l'initiative de cet aménagement; ils ont établi les devis de l'outillage qu'il leur fallait et les fabricants l'ont construit pour eux. Il en est graduellement résulté la mise en valeur de toutes les ressources du pays. Cela a apparemment été le moyen rationnel d'y parvenir.